



**LISTE DES DELIBERATIONS
du lundi 18 novembre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, CAIGNON Christelle, MOREAU Sandrine, VINCEDEAU Michel, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, BERTHEAU Yoan, GODREAU Anne, MAUFFREY Violaine, GIRAUD Denis, NOGIER Delphine, OUVRARD Olivier, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier

Absents excusés : PINEAU Yann

Secrétaire de séance : SACHOT Olivier

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024.

N°D2024-11-01 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE ET L'EARL LE MOULIN ROUGE

Monsieur CHATEIGNER rappelle au Conseil qu'il a été acté la création de la Tranche n° 2 du Lotissement Les Acacias et qu'il est donc nécessaire de modifier par l'avenant n° 2 la convention d'occupation précaire avec l'EARL Le Moulin Rouge.

Il est donc proposé de louer à compter du 1^{er} janvier 2025 les parcelles :

- ZP 221 pour 80a 89ca,
- ZP 344 pour 92a 80ca

Soit une surface globale de 1ha 73ca 69ca.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer à l'EARL Le Moulin rouge par un avenant n°2 à la convention d'occupation précaire, à compter du 1^{er} janvier 2025 les parcelles ZP 221 pour 80a 89ca et ZP 344 pour 92a 80ca soit une surface globale de 1ha 73ca 69ca.

N°D2024-11-02 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge ;

- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT) la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le CDGFPT de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Maire propose ainsi à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la Commune de Monsireigne dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la Commune sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne habilitation au Centre de Gestion, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.

N° D2024-11-03 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 9,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu les règlements de l'URSSAF en la matière,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (article 9 de la loi n°83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'Assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : La commune de Monsireigne attribue des chèques cadeaux aux agents suivants : titulaires ; stagiaires ; contractuels (CDI) ; contractuels (CDD).

Article 2 : Ces chèques cadeaux seront attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : Chèque cadeaux de 50€ par agent.

Article 3 : Ces chèques cadeaux seront attribués aux agents en décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

N° D2024-11-04 : DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE

Considérant les dépenses imprévues d'investissement suivantes :

- Remplacement batterie portable taille haie 400€
- Mise en place Wifi salle du Conseil Municipal mairie 300€
- Remplacement défibrillateur 1 800€
- Remplacement escalier jeux aire de jeux 480€

Il est proposé de procéder aux virements de crédits suivants :

Décision modificative n°3 – Virement de crédits		
INVESTISSEMENT		
Désignation	Recettes	Dépenses
Opération 61 Acquisitions diverses		
<i>Article 2158 – Autres installations, matériels techniques</i>		+ 400.00€
<i>Article 2183 – Matériel informatique</i>		+ 300.00€
<i>Article 2188 – Autres immobilisations corporelles</i>		+ 1 800.00€
Opération 81 Aménagement zone de loisirs		
<i>Article 2188 – Autres immobilisations corporelles</i>		+ 480.00€
Opération 64 Aménagement du bourg		
<i>Article 203 – Frais d'études</i>		- 1 600.00€
Opération 73 Complexe sportif		
<i>Article 2138 - Construction</i>		- 1 380.00€
TOTAL		0 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°3.

N° D2024-11-05 : DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET COMMUNE

Considérant les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Participation frais de fonctionnement restaurant scolaire saint Prouant
- Revalorisation nationale des grilles indiciaires

Il est proposé de procéder aux virements de crédits suivants :

Décision modificative n°4 – Virement de crédits		
FONCTIONNEMENT		
Désignation	Recettes	Dépenses
Chapitre 011 <i>Article 622 - Rémunération d'intermédiaires</i>		- 3 500.00€
Chapitre 012 <i>Article 6411 – Personnel titulaire</i> <i>Article 6413 – Personnel non titulaire</i>		+ 1 000.00€ + 1 000.00€
Chapitre 65 <i>Article 65748 – subvention de fonctionnement</i>		+ 1 500.00€
TOTAL		0 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°4.

RAPPORT DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Commune de Monsireigne est membre actionnaire de la SAPL depuis 2013.

Le rapport a été transmis en amont de la séance avec la convocation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, dit avoir pris connaissance du rapport des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration et ce dernier n'appelle aucune observation.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – EXERCICE 2023

Monsieur VINCENDEAU, représentant communal au SCOM, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, dit avoir pris connaissance du rapport.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – EXERCICE 2023

Monsieur CHATEIGNER, représentant communal, présente les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, dit avoir pris connaissance des rapports.

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DÉLÉGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :









COMMANDES ET MARCHES PUBLICS


Tiers	Nature	Montant TTC
MAIRE		
Alexis CHARRIER	Fourniture et pose porte métallique réserve bar foot	2 500.64€
E-MAIDIAG	Analyse champignon bâtiments LECOMTE et AMATO	800.00€
IGESOL	Etudes de sol G1 – Lotissement les acacias tranche 2	2 712.00€
IDEALIS	Remplacement défibrillateur	1 790.40€


INFORMATIONS DIVERSES

- **VENDÉE EAU** : Le rapport 2023 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable a été transmis aux élus.
- **A.P.E.L / O.G.E.C** : Invitation à destination du Conseil Municipal à l'inauguration du nouveau logo le samedi 18 janvier 2025 de 11h à 12h, à l'école privée, dans le cadre des portes ouvertes.
- **COLIS DES AINÉS** : Distribution des colis des aînés le jeudi 12 décembre à 17h30, salle de réunions.
- **TELETHON** : Permanence du Conseil Municipal le vendredi à partir de 19h00, Salle de l'Alouette.

PROCHAINES REUNIONS

-  Conseil Municipal : mardi 3 décembre 2024 à 20H00, salle de réunions.
-  Conseil Municipal : lundi 13 janvier 2025 à 20h30, salle de réunions.
-  Conseil Municipal : mardi 11 février 2025 à 20h30, salle de réunions.
-  Conseil Municipal : mardi 11 mars 2025 à 20h30, salle de réunions.
-  Conseil Municipal : mardi 8 avril 2025 à 20h30, salle de réunions.
-  Conseil Municipal : mardi 6 mai 2025 à 20h30, salle de réunions.
-  Conseil Municipal : mardi 17 juin 2025 à 20h30, salle de réunions.
-  Conseil Municipal : mardi 15 juillet 2025 à 20h30, salle de réunions.

-  Commission accueil de loisirs : jeudi 21 novembre 2025 à 18h15, accueil de loisirs.

-  Cabinet ABLOMÉ (étude revitalisation du centre bourg) : une réunion de travail intermédiaires est fixée le jeudi 5 décembre 2024 à 16h30 avec les élus disponibles, puis la

seconde partie à 18h30 avec l'ensemble des élus, salle de réunions.

- ✍ Vœux du Maire : Vendredi 17 janvier à 18h30, salle de l'Alouette
- ✍ Cabinet ABLOMÉ (étude revitalisation du centre bourg) : Atelier « Réveiller les imaginaires » à destination de tous les Sirénémontains : le samedi 25 janvier 2025, le matin, Salle de l'Alouette.
- ✍ Cabinet ABLOMÉ (étude revitalisation du centre bourg) : Atelier à l'attention du conseil « Réveiller les imaginaires » : le samedi 25 janvier 2025 à 14h30, Salle de l'alouette.
- ✍ Inauguration terrain 5x5, liaison douce et aménagement cimetière : le samedi 17 mai 2025 à 10h00, Salle de l'Alouette.

Vu par le secrétaire de séance : M. SACHOT Olivier

Le Maire, Michel GABORIT

